



PERMIS A1 & A2

Catégorie A1 : moto de cylindrée maximum 125cm³
puissance maxi 11KW (15cv) dont le rapport puissance /poids n'excède pas 0,1 kw/kg

A partir de 16 ans

Catégorie A2 : moto d'une puissance n'excédant pas 35KW (47 cv) dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 KW/kg

870 €

- Les formalités administratives (inscription, démarches ANTS)
- L'évaluation initiale
- Les fournitures pédagogiques (livre de code, livret d'apprentissage, applications)
- 1 présentation à l'examen du code de la route (ETM)
- 20 heures de conduite (8h hors circulation et 12 h de circulation)
- 1 accompagnement l'épreuve hors circulation
- 1 accompagnement à l'épreuve en circulation

PASSERELLE A2 VERS A

Permet de conduire les motos de toutes cylindrées.

Âge :24 ans après 2 ans de permis A2.

280€

- Les formalités administratives (inscription, démarches ANTS)
- Fournitures pédagogiques
- 2 heures de sensibilisation aux risques
- 2 heures hors circulation
- Audit de conduite

Documents à fournir pour permis et passerelle:

(Titulaire du permis de conduire)

- pièce d'identité
- permis de conduire
- 1 photo d'identité (e-photo)
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture gaz, électricité, eau ou avis d'imposition)

FORMATION 125 cm³

Pour les titulaires du permis de conduire depuis plus de 2 ans ayant plus de 21 ans

280€

- Fournitures pédagogiques
- 1 heure de sensibilisation aux risques routiers
- 2 heures hors circulation
- 4 heures en circulation

Document à fournir :

- 1 photo d'identité
- Permis de conduire

Prestations complémentaires

- Heure supplémentaire : **45 €**
- Accompagnement supplémentaire :
 - à l'examen théorique **30 €**
 - à l'examen pratique **62 €**

